DK'plus de Mobilité

PIECE J – Annexes – Délibérations

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

AMÉNAGEMENTS LIÉS A LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE

COMMUNES DE COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE, GRANDE-SYNTHE, LEFFRINCKOUCKE ET TÉTEGHEM / COUDEKERQUE-VILLAGE

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport

Concertation sur le projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - DK'PLUS - Réalisation d'une infrastructure de Transport Collectif en Site Propre (T.C.S.P.).

Monsieur le Vice-Président

Vu la délibération-cadre mobilité du 17 octobre 2013 qui prévoit un véritable accompagnement auprès de la population et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants de l'agglomération.

Vu la référence réglementaire au Code de l'Urbanisme - Article L300-2 - I - 3°

Expose aux membres du Conseil les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

ACTE PUBLIÉ le 19 DEC. 2014 | REÇU A LA SOUS-PREFECTURE le 23 DEC 2014

Référence réglementaire

Code de l'Urbanisme.

Introduction sur les objectifs du projet :

L'offre actuelle de transport public dans notre agglomération a montré ses limites. Le réseau de bus devient obsolète : le tracé des lignes a peu évolué depuis la naissance du réseau et il ne tient pas compte des derniers développements urbains de l'agglomération. Il est peu lisible : les lignes principales comportent des antennes aux extrémités et des parcours multiples. Il est peu rapide par comparaison aux temps de trajet en véhicule particulier. La quasi-totalité des déplacements des communes du cœur d'agglomération vers le centre-ville de DUNKERQUE peut se faire en moins de 15 minutes en véhicule particulier alors qu'il faut plus de trente minutes en bus pour aller du Puythouck à la gare de DUNKERQUE. Le bus est peu fiable : la longueur des lignes et les conditions de circulation aux heures de pointe ne permettent pas de respecter les horaires affichés et entraînent des retards aux arrêts. Les lignes de bus à fréquence soutenue (10 minutes) desservent moins de la moitié de la population du cœur de l'agglomération dunkerquoise (environ 60 000 personnes à moins de 300 mètres d'une ligne rapide sur 150 000 habitants dans le cœur d'agglomération). Enfin, le coût d'exploitation du réseau progresse en moyenne chaque année de plus de 1,3 million d'Euros depuis 2008, soit plus de 5 % par an.

Face à ces constats, il apparaît que l'usage du transport collectif est fortement pénalisé au bénéfice de la voiture plus consommatrice d'espace et d'énergie (la part d'utilisation des transports collectifs ne représente que 6 % environ des déplacements). Notre ambition est de faire évoluer notre réseau de bus urbain, en proposant aux habitants une offre plus juste et plus équilibrée sur le territoire, en maîtrisant mieux les coûts d'exploitation.

Ainsi, le projet dans lequel s'engage notre collectivité doit répondre à trois objectifs clairs :

- plus de voyageurs dans les transports collectifs, notre ambition est de doubler la part du transport collectif dans les déplacements d'ici à 2020, en la portant au-delà de 10 %,
- un réseau plus rapide, en mettant l'essentiel des habitants de l'agglomération à moins de 20 minutes de son centre, la gare de DUNKERQUE,
- des bus plus souvent et plus près, en dessinant un réseau qui met près de 120 000 habitants à proximité d'une ligne à 10 minutes de fréquence.

Il s'intègre dans un projet plus global d'aménagement de notre cœur d'agglomération en cohérence avec notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours de révision et en intégrant les objectifs d'aménagement et de développement durable. Il doit modifier le partage de l'espace public, en réservant une part de la voirie au transport collectif : "sites propres". Il doit également participer à la densification du tissu urbain, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, au confort et à la sécurité des déplacements, à la consolidation des activités commerciales dans nos centres urbains et au développement économique de notre territoire. Le réseau refondu et les aménagements qu'il entraînera doivent améliorer les liaisons entre les quartiers et rapprocher les habitants des équipements, des services et des pôles d'activité économique.

Le projet constitue également un outil d'accompagnement des mutations urbaines. Il doit contribuer à désenclaver les territoires urbains, notamment les quartiers prioritaires "politique de la ville" et constitue un facteur d'attractivité du territoire, en offrant une image moderne de l'agglomération. Il favorise la "ville intense" et les projets de renouvellement urbain qui l'accompagne.

Le lien avec les différents modes de déplacement doit être assuré. Cela passe par l'aménagement de pôles d'échange attractifs et dont la localisation est pertinente au regard des besoins mais aussi par des aménagements favorisant les modes actifs en améliorant l'accessibilité au réseau et la continuité des itinéraires cyclables et en offrant la possibilité de combiner les deux modes, vélo et bus.

Il importe également de renforcer les liens entre notre agglomération et les bassins de vie voisins, LILLE, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER et la côte belge. Pour cela, les échanges avec les grandes lignes interurbaines, qu'elles soient routières ou ferroviaires, doivent être améliorés pour tous les modes de déplacement. Cela passe par la mise en œuvre d'un pôle intermodal fonctionnel et efficace au niveau de la gare de DUNKERQUE. Les aménagements proposés doivent également permettre de développer l'activité dans le quartier de la gare de DUNKERQUE, de le rendre plus agréable à vivre et de l'ouvrir d'avantage sur la ville.

Enfin, le financement de l'exploitation du réseau restructuré doit être étudié afin de proposer aux usagers la gratuité de son utilisation.

Objet de la concertation :

Recueillir l'expression des habitants de l'agglomération sur le projet DK'PLUS, de restructuration du réseau de transport collectif de l'agglomération et les principes d'aménagement de l'espace public concourant à son bon fonctionnement et à améliorer la qualité urbaine de notre agglomération.

En particulier, elle permettra aux habitants de s'exprimer sur les scénarios étudiés, les orientations d'aménagement proposés, l'offre de service (amplitude, fréquence,...) et les sujets génériques relatifs au fonctionnement du service.

Modalités de la concertation :

Elle se déroulera du 28 janvier 2015 au 30 mai 2015.

Un dossier de présentation du projet et un registre d'expression seront mis à la disposition du public dans chaque mairie de l'agglomération (communes et communes associées) et dans les mairies de quartier de PETITE-SYNTHE, MALO-LES-BAINS et ROSENDAËL. Il sera également disponible au format dématérialisé sur un site internet dédié à la mobilité et sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

9 réunions publiques seront organisées, par secteur :

- à la mairie de **GRAVELINES** pour les communes de GRAVELINES, GRAND-FORT-PHILIPPE et LOON-PLAGE,
- à la mairie de **BOURBOURG** pour les communes de BOURBOURG, CRAYWICK et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA,
- à la mairie de **GRANDE-SYNTHE** pour la commune de GRANDE-SYNTHE, la commune associée de FORT-MARDYCK, MARDYCK et le quartier "Paul Dessinguez" à PETITE-SYNTHE (DUNKERQUE),

- à la mairie de **SAINT-POL-SUR-MER** pour les communes associées de FORT-MARDYCK, de SAINT-POL-SUR-MER et le quartier de PETITE-SYNTHE (DUNKERQUE),
- à la mairie de **DUNKERQUE** pour le centre de DUNKERQUE,
- à la mairie de **COUDEKERQUE-BRANCHE** pour la commune de COUDEKERQUE-BRANCHE,
- à la mairie de quartier de **ROSENDAEL** pour les quartiers de MALO-LES-BAINS et ROSENDAEL (DUNKERQUE) et la commune de LEFFRINCKOUCKE,
- à la mairie de **CAPPELLE-LA-GRANDE** pour les communes d'ARMBOUTS-CAPPEL, de CAPPELLE-LA-GRANDE, COUDEKERQUE-VILLAGE, SPYCKER et TÉTEGHEM,
- à la mairie de **BRAY-DUNES** pour les communes de BRAY-DUNES, GHYVELDE et ZUYDCOOTE.

La date et l'heure de ces réunions seront communiquées au public via :

- le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- un site internet spécifique dédié à la mobilité sur l'agglomération dunkerquoise,
- un affichage dans les mairies concernées,
- un affichage sur les principaux arrêts de bus concernés,
- une publication dans la presse locale,
- des communications sur une radio locale.

Pendant toute la durée de la concertation, les citoyens pourront formuler leurs observations et propositions sur un registre qui sera mis à leur disposition dans chaque mairie des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque et sur le site internet dédié à la mobilité.

À l'issue de cette concertation, la Communauté Urbaine de Dunkerque établira un bilan de la concertation autour du projet de transport en commun et engagera les études d'avant-projet qui seront soumises à une enquête d'utilité publique.

Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête d'utilité publique sur le projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise DK'PLUS.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2-II-2, il est proposé au Conseil de Communauté de valider les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation proposés pour le projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif de l'agglomération dunkerquoise DK'PLUS.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités d'organisation d'une concertation afin de recueillir l'expression des habitants de l'agglomération sur le projet DK'PLUS.

AUTORISE la mise en œuvre d'une concertation sur le projet DK'PLUS auprès des habitants de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le 18 DEC. 2014

Le Président

Patrice VERGRIETE

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 18 décembre 2014
18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Mme Séverine WICKE
Nombre de conseillers en exercice : 77
Date de convocation de séance : 11/12/14

23 DEC. 2014

Présents :
M. Patrice VERGRIETE, Président,

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Karima BENARAB, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE,
Vice-Présidentes,

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMON, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL , M. Bernard WEISBECKER
Vice-Présidents,

,
Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Jean DECOOL, M. Bernard FAUCON, M. Jean-Yves FREMONT, M. André HENNEBERT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe TITECA,
Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Josiane ALGOET, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER, Mme Julie BECKAERT, Mme Isabelle BULTE, Mme Fabienne CASTEL, Mme Martine COUDEVYLLE, Mme Joëlle CROCKEY, Mme Diana DEQUIDT, Mme Annette DISSELKAMP, Mme Nadia FARISSI, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Martine FORTUIT, Mme Jannick LANDY, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Nicolle LUSTRE, Mme Régine MARTEEL, Mme Laëtitia MILLOIS, Mme Leïla NAIDJI, Mme Stéphanie PEEREN, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Alice VARET, Mme Marjorie VOITURIEZ, Mme Séverine WICKE,
Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Claude CHARLEMAGNE, M. Johnny DECOSTER, M. Régis DOUILLIET, M. Philippe EYMERY, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GOUVART, M. Guy LECLUSE, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-François MONTAGNE, M. Adrien NAVE, M. Yves PANNEQUIN, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Alain SIMON, M. Michel TOMASEK, M. Frédéric VANHILLE, M. Laurent VANRECHEM, M. Alain VANWAEFELGHEM,
Conseillers Communautaires,

Absent(s) excusé(s) :
M. Thomas FRAGA, M. Jean-Luc GOETBLOET, Mme Sabrina KHELLAF

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir: Mme Gracienne DAMMAN à Mme Joëlle CROCKEY, M. Guillaume FLORENT à M. Jean-Yves FREMONT, Mme Patricia LESCIEUX à Mme Mélanie LEMAIRE, M. Jérôme SOISSONS à M. Alain SIMON.

ACTE PUBLIÉ le 16 OCT. 2015 | REÇU A LA SOUS-PREFECTURE le 20 OCT. 2015

SOUS PRÉFECTURE DE DUNKERQUE 20 OCT. 2015 REÇU LE

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport

DK'PLUS de mobilité - Réalisation d'une infrastructure de Transport Collectif en Site Propre (T.C.S.P.) - Bilan de la concertation, approbation du réseau proposé et des orientations d'aménagement, mise à l'enquête d'utilité publique.

Monsieur le Vice-Président

Vu la délibération-cadre mobilité du 17 octobre 2013 qui prévoit un véritable accompagnement auprès de la population et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants de l'agglomération.

Vu la délibération du 18 décembre 2014 autorisant la mise en œuvre de la concertation sur le projet DK'PLUS auprès des habitants de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu la référence réglementaire au Code de l'Urbanisme - Article L 300-2 - I - 3.

Expose aux membres du Conseil le bilan de la concertation qui s'est déroulée autour du projet DK'PLUS de mobilité du 28 janvier au 30 mai 2015.

Rappel des ambitions du projet "DK'PLUS de mobilité".

La Communauté Urbaine de Dunkerque a souhaité revoir son réseau de transport collectif urbain en mettant en place un réseau plus juste et plus équilibré sur le territoire. Cette ambition se matérialise par le projet.

"DK'PLUS de mobilité" vise à la restructuration et l'amélioration du réseau de transport en commun de notre agglomération. Ce réseau date des années 70 et n'est plus adapté au territoire tel qu'il a évolué et aux attentes des habitants. Seuls 5 % des déplacements se font aujourd'hui en bus. Les objectifs poursuivis sont multiples.

1 - Réduire les inégalités face à la mobilité.

La desserte à haute fréquence de la zone agglomérée est aujourd'hui limitée à une étroite bande de territoire. Cela crée une offre de mobilité à deux vitesses. Et, parmi les populations non desservies par une offre attractive, il existe une très forte proportion de ménages aux revenus modestes. Cet état de fait pose la question du droit à la mobilité mais aussi celle du gain de pouvoir d'achat en réduisant la dépendance à la voiture.

Il convient de répondre à la demande en proposant une offre de transports collectifs "plus souvent et plus près" des habitants, des lieux d'activité, d'achat et de loisir.

2 - Un réseau plus équilibré, mieux adapté et plus juste sur le territoire.

La lisibilité du réseau doit être améliorée, tout comme son efficacité sur la desserte des territoires denses et sur les temps de parcours entre les centres des communes. Le réseau de transport en commun doit desservir efficacement.

3 - Un projet mieux intégré dans le territoire.

"DK'PLUS de mobilité" s'intègre dans un projet plus global d'aménagement de notre centre d'agglomération, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours de révision et en intégrant les objectifs d'aménagement et de développement durable. Il doit modifier le partage de l'espace public, en réservant une part de la voirie au transport collectif par des aménagements en "sites propres". Il doit également participer à la densification du tissu urbain, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, au confort et à la sécurité des déplacements, à la consolidation des activités commerciales dans nos centres urbains et au développement économique de notre territoire. Le réseau refondu et les aménagements qu'il entraînera doivent améliorer les liaisons entre les quartiers et rapprocher les habitants des équipements, des services et des pôles d'activité économique.

Le projet constitue également un outil d'accompagnement des mutations urbaines. Il doit contribuer à désenclaver les territoires urbains, notamment les quartiers prioritaires "politique de la ville" et constitue un facteur d'attractivité du territoire, en offrant une image moderne de l'agglomération. Il favorise la "ville intense" et les projets de renouvellement urbain qui l'accompagnent.

4 - Des liens renforcés vers les territoires voisins.

Il importe également de renforcer les liens entre notre agglomération et les bassins de vie voisins, LILLE, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER et la côte belge. Pour cela, les échanges avec les grandes lignes interurbaines, qu'elles soient routières ou ferroviaires, doivent être améliorés pour tous les modes de déplacement. Cela passe par la mise en œuvre d'un pôle intermodal fonctionnel et efficace au niveau de la gare de DUNKERQUE. Les aménagements proposés doivent également permettre de développer l'activité dans le quartier de la gare de DUNKERQUE, de le rendre plus agréable à vivre et de l'ouvrir davantage sur la ville.

5 - Un réseau de transport collectif soutenable et dont la performance est optimisée.

Depuis 10 ans, la charge des dépenses de mobilité augmente bien au-delà de l'inflation. Il importe de repenser l'offre de transports en optimisant le service et en améliorant le réseau.

Il est nécessaire d'améliorer la régularité et la fiabilité des horaires, pour rendre attractif le réseau de transport. En effet, les irrégularités d'horaire que l'on constate aujourd'hui sont un obstacle à l'utilisation du transport collectif.

Ainsi, même en augmentant l'offre, des améliorations de temps de parcours des bus de l'ordre de 10 à 15 % permettraient d'optimiser les dépenses de fonctionnement en facilitant les rotations.

Ces améliorations concernent :

- la réduction des temps d'arrêt aux carrefours, en donnant plus de priorité aux bus et en améliorant la gestion des feux tricolores,
- la réduction des temps d'arrêt aux stations en améliorant la fluidité des montées et descentes,
- l'optimisation des temps de rotation entre les courses, par la combinaison de temps de parcours plus rapide et de battements moins importants.

6 - Un accès au réseau pour tous.

Le transport collectif est un service public essentiel, il doit être accessible au plus grand nombre. Dans un contexte de renchérissement du coût de l'énergie, la charge des déplacements, deuxième poste de dépenses des ménages, va devenir une contrainte financière importante pour eux. Au-delà de la contrainte, DK'PLUS de mobilité est également une opportunité de changer les comportements, comme en témoignent les récents débats publics autour de la mobilité.

Le projet de restructuration intègre cet objectif de gratuité d'usage qui s'applique déjà pour beaucoup d'autres services publics.

Synthèse des objectifs de DK'PLUS de mobilité.

- **plus de voyageurs** dans les transports collectifs, notre ambition est de doubler la part du transport collectif dans les déplacements d'ici à 2020, en la portant au-delà de 10 %.

Dans ce but, il faut construire, dans la zone agglomérée :

- un réseau **plus rapide**, en mettant l'essentiel des habitants de l'agglomération à moins de 20 minutes de son centre, la gare de DUNKERQUE,
- des bus **plus souvent et plus près**, en dessinant un réseau qui met près de 120 000 habitants à proximité d'une ligne à 10 minutes de fréquence.

Et pour les habitants des communes périphériques :

- un accès **plus performant** aux services du cœur d'agglomération (démarches administratives, santé, achats…), en adaptant l'offre aux besoins,
- des déplacements domicile-travail **plus faciles**,
- des horaires **plus réguliers et plus fiables**.

Bilan de la concertation.

La concertation a été ouverte à toute personne intéressée par le projet : citoyens, habitants, communes, responsables économiques, administrations, associations.

Le bilan détaillé de la concertation est joint en annexe. Il sera inclus dans le dossier d'enquête d'utilité publique. Il s'appuie sur quatre principes fondamentaux à savoir : informer, écouter, consolider et adapter.

Informer

La concertation a permis d'informer les habitants de l'agglomération sur le projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif.

Un dossier de concertation a été largement distribué lors des réunions publiques qui se sont déroulées dans l'agglomération et était consultable et téléchargeable sur le site internet créé par la Communauté Urbaine de Dunkerque www.dk-mobilite.fr. Il a également été déposé à l'accueil de chaque mairie des communes et communes associées de la Communauté Urbaine ainsi que dans les mairies de quartier de DUNKERQUE (MALO-LES-BAINS, PETITE-SYNTHE et ROSENDAËL).

Lors des réunions publiques, étaient présentés au public :

- une synthèse du diagnostic des déplacements dans l'agglomération,
- les enjeux et objectifs du projet DK'PLUS de mobilité,
- les scénarios de réseau de bus envisagés,
- les grands principes d'aménagement en lien avec le réseau de bus,
- les coûts et modalités de financement du projet.

Écouter

663 personnes sont venues participer aux réunions publiques qui ont donné lieu à plus de 200 interventions. Le site internet a été largement consulté et a également permis aux habitants de s'exprimer.

Les rencontres ont permis d'écouter les habitants et de recueillir leurs observations écrites, soit sur les registres déposés dans les mairies des communes et dans les mairies de quartier de DUNKERQUE, soit sur le site internet. Le document en pièce jointe reprend les principales expressions.

Les participants se sont exprimés sur le service de transport collectif (les fréquences, les correspondances, les dessertes, etc.), sur les autres services du réseau, sur la gratuité, sur l'accessibilité des transports en commun aux personnes à mobilité réduite, sur le budget du projet, sur la coordination avec les autres modes de transport (train, vélo) et sur la qualité et le confort des espaces publics et de l'environnement urbain.

Consolider

Ces éléments ont permis de consolider l'architecture globale du réseau qui répondra le mieux aux objectifs fixés. À ce titre, c'est le réseau "5 Grandes Lignes" qui est retenu.

Les grands aménagements urbains proposés sont apparus en phase avec les attentes de nombreux habitants : amélioration de la qualité des espaces publics et de l'environnement urbain, confort d'usage et meilleur partage de l'espace entre les différents modes de déplacement.

La proposition de petites interventions pour les autobus permettant d'améliorer le confort, la fiabilité et la rapidité des transports en commun a rencontré l'adhésion.

Adapter

La concertation menée va permettre d'ajuster l'offre aux attentes et aux besoins, en veillant à optimiser le service et à maîtriser les coûts d'exploitation.

Ainsi, la lecture des contributions et l'écoute des habitants et acteurs du territoire ont permis d'adapter le projet sur les principaux points suivants :

- le scénario "5 grandes lignes" (plan en annexe) est retenu,
- le tracé des lignes structurantes à 10 minutes de fréquence, sur les communes traversées,
- les niveaux de service : amplitude horaires, fréquences, dessertes. La desserte des établissements hospitaliers est notamment apparue comme un enjeu très important.

Par ailleurs, il convient de retenir certains enseignements de cette concertation (cf. point 3 "enseignements du maître d'ouvrage" du document en annexe) et notamment :

- une attention particulière doit être portée pour les aménagements spécifiques sur les secteurs clés de travaux : route départementale "RD 601", centre-ville de DUNKERQUE, place de la Gare, etc. Les études techniques en cours tiendront compte des échanges intervenus dans le cadre de la concertation préalable,

- les conséquences de la gratuité, s'agissant d'une pratique nouvelle sur le territoire et plus globalement en France, nécessitent d'être précisées pour en valoriser toute la pertinence,

- la gêne susceptible d'être occasionnée par les travaux doit être prise en compte dans la suite des études techniques pour en maîtriser les impacts sur la vie quotidienne et sur les activités économiques. À ce titre, et afin de toujours prendre en compte ces préoccupations, la concertation avec les communes, les riverains et les acteurs du territoire se poursuivra sur ce thème tout au long du projet.

Enfin, il est précisé que ce projet sera soumis à enquête publique, ce qui conduira à continuer à prendre en compte les préoccupations des personnes intéressées, notamment les communes, les riverains et l'ensemble des acteurs du territoire.

En conclusion et nourri par cette concertation, il est proposé d'arrêter le projet relatif au futur réseau de transport collectif, à l'offre de service correspondante et aux aménagements urbains, tel que présenté dans la présente délibération et ses documents annexes.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan de la concertation préalable sur le projet DK'PLUS.

APPROUVE le projet relatif au futur réseau de transport collectif à l'offre de service correspondante et aux aménagements urbains, arrêté à la suite de la concertation préalable.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer ou à solliciter le lancement de l'ensemble des procédures nécessaires à la poursuite de ce projet, et notamment l'enquête publique sur les grands aménagements du projet DK'PLUS de mobilité.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine, le 15 OCT. 2015

Le Président

Patrice VERGRIETE

SOUS PRÉFECTURE DE DUNKERQUE
20 OCT. 2015
REÇU LE

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 15 octobre 2015
18h15

Présidence : M. Patrice VERGRIETE
Secrétaire de Séance : Mme Séverine WICKE
Nombre de conseillers en exercice : 77
Date de convocation de séance : 08/10/15

SOUS PRÉFECTURE DE DUNKERQUE
20 OCT. 2015
REÇU LE

Présents :
M. Patrice VERGRIETE, Président,

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Monique BONIN, Mme Isabelle KERKHOF, Mme Catherine VERLYNDE, Vice-Présidentes,

M. David BAILLEUL, M. Francis BASSEMON, M. Damien CAREME, M. Sony CLINQUART, M. Léon DEVLOIES, M. Franck DHERSIN, M. Christian HUTIN, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL , M. Bernard WEISBECKER Vice-Présidents,

Conseillères Communautaires Déléguées,

M. Martial BEYAERT, M. Didier BYKOFF, M. Jean-Luc DARCOURT, M. Jean DECOOL, M. Jean-Yves FREMONT, M. André HENNEBERT, M. Yves MAC CLEAVE, M. Bernard MONTET, M. Roméo RAGAZZO, M. Jean-Philippe TITECA,

Conseillers Communautaires Délégués,

Mme Joslane ALGOET, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART, Mme Claudine BARBIER, Mme Julie BECKAERT, Mme Isabelle BULTE, Mme Martine COUDEVYLLE, Mme Diana DEQUIDT, Mme Annette DISSELKAMP, Mme Claudine DUCELLIER, Mme Nadia FARISSI, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Nicolle LUSTRE, Mme Régine MARTEEL, Mme Laëtitia MILLOIS, Mme Leila NAIDJI, Mme Catherine SERET, Mme Marie-Line VANDENBOSSCHE, Mme Marjorie VOITURIEZ, Mme Séverine WICKE, Conseillères Communautaires,

M. Olivier BERTHE, M. Claude CHARLEMAGNE, M. Johnny DECOSTER, M. Guillaume FLORENT, M. Cyrille GAILLARD, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Stéphane GOUVART, M. Guy LECLUSE, M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-François MONTAGNE, M. Adrien NAVE, M. Yves PANNEQUIN, M. Alain SIMON, M. Frédéric VANHILLE, M. Laurent VANRECHEM,

Conseillers Communautaires,

Absent(s) excusé(s) :
Mme Martine FORTUIT, M. Thomas FRAGA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir: Mme Karima BENARAB à M. Patrice VERGRIETE, Mme Fabienne CASTEL à M. Jean-François MONTAGNE, Mme Joëlle CROCKEY à M. Roméo RAGAZZO, M. Régis DOUILLIET à Mme Martine COUDEVYLLE, M. Philippe EYMERY à M. Adrien NAVE, M. Bernard FAUCON à Mme Claudine BARBIER, Mme Sabrina KHELLAF à M. Damien CAREME, Mme Jannick LANDY à M. Sony CLINQUART, Mme Stéphanie PEEREN à M. Pascal LEQUIEN, M. Jean-Christophe PLAQUET à M. Olivier BERTHE, M. Jérôme SOISSONS à M. Alain SIMON, M. Michel TOMASEK à M. Yves PANNEQUIN, M. Alain VANWAEFELGHEM à M. Bertrand RINGOT, Mme Alice VARET à Mme Marjorie VOITURIEZ.